



BILAN DE LA CONCERTATION

Plan de Mobilité de l'agglomération annemassienne

Sommaire

Préambule.....	3
I : Contexte de la concertation.....	4
1 : Philosophie générale :.....	4
2 : Un Plan De Mobilité concerté à toutes les étapes de son élaboration :.....	4
II : Rappel des modalités	5
III : Bilan des modalités de concertation :	6
1 : La concertation au niveau des citoyens :.....	6
1.1 : S’informer : les supports d’information et de communication	6
1.2 : les supports mis à disposition pour s’exprimer :.....	9
2 : Partager et échanger : Modalités de participation du public.....	10
2.1 : Les réunions publiques :	10
2.2 : Les contributions du Conseil de Développement.....	10
2.3 : Le Comité des partenaires :.....	12
3 : La concertation des élus de l’agglomération et des communes.....	12
3.1 : Les séminaires politiques :	12
3.2 : Les rencontres communales :	13
4 : La concertation à destination des Personnes publiques associées :	13
V : Synthèse :	14
ANNEXES	15

Préambule

Ce document retrace l'ensemble des modalités de concertation mises en œuvre par Annemasse Agglomération dans le cadre de l'élaboration du Plan De Mobilité 2025-2035.

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de définir les modalités et principes de la concertation pendant toute la durée de la procédure de révision du Plan de Déplacement Urbain en Plan de Mobilité. Cette démarche doit permettre d'associer l'ensemble du public (société civile, associations locales, habitants, représentants de groupes professionnels...) en lui permettant de prendre connaissance du projet et de son avancement, de participer au processus de révision et de s'impliquer dans le projet, d'exprimer son opinion et avis.

Annemasse Agglo a choisi de mettre en place une démarche de participation citoyenne dans le cadre de la révision de son Plan de Mobilité, en s'appuyant sur des temps d'échanges et d'ateliers de travail ouverts et constructifs. Plusieurs temps de concertation, sous la forme d'enquête, de réunions publiques ou d'ateliers citoyens, ont suivi les temps d'élaboration du Plan De Mobilité et se sont organisés au cours des 3 phases du projet (Diagnostic, enjeux et plan d'actions).

Ce document reprend les principaux éléments de la concertation menée et en tire le bilan. Il retrace les points et enjeux soulevés tout au long de la concertation et l'impact de cette concertation sur les orientations, les objectifs et le plan d'action du Plan De Mobilité.

Ce bilan de la concertation est structuré selon les parties suivantes :

- contexte de la concertation et rappel des modalités,
- le bilan de la concertation du grand public,
- le bilan de la concertation des élus,
- le bilan de la concertation des Personnes publiques associées,
- une synthèse de l'ensemble des contributions issues de la concertation.

I : Contexte de la concertation

1 : Philosophie générale :

L'objectif était une implication et une concertation à toutes les étapes de l'élaboration du Plan De Mobilité à travers la philosophie : « *redéfinissons les règles du jeu concernant nos déplacements sur l'agglomération* »

Extrait de la page internet dédiée sur le site d'Annemasse Agglomération (<https://www.annemasse-agglomeration.fr/actions-et-projets/plan-de-mobilite>)

« Le Lemman Express, la voie verte du Grand Genève, le tram, les parking-relais... Autant d'aménagements emblématiques qui ont incarné une véritable révolution de la mobilité sur le territoire et ont profondément changé nos façons de nous déplacer ces dernières années. Ces réalisations ont été possibles grâce aux politiques portées par Annemasse Agglomération, prouvant que nous avons les cartes en main pour modeler la mobilité sur notre territoire.

Aujourd'hui la révolution se poursuit et Annemasse Agglomération doit déterminer son action concernant les déplacements sur son territoire sur la période 2025-2035. Pour cela elle prépare son nouveau Plan de Mobilité (PDM) : un document cadre qui remplacera le [Plan de Déplacements Urbains](#) (PDU). Voyons notre mobilité comme un jeu et déterminons ses règles ensemble !

Devenons toutes et tous les maîtres du jeu : participez au PDM !

Afin d'associer l'ensemble du public à l'élaboration du Plan de Mobilité, plusieurs principes de concertation ont été établis pour toute la durée du projet (conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme). Cette démarche comprend la consultation du Comité des Partenaires rassemblant des représentants des usagers, entreprises et salariés du territoire et la sollicitation de l'avis du [Conseil de Développement](#) d'Annemasse Agglomération. »

2 : Un Plan De Mobilité concerté à toutes les étapes de son élaboration :

Le nouveau Plan de Mobilité d'Annemasse Agglomération doit répondre au mieux aux besoins des habitants, il est donc essentiel d'échanger avec les principaux concernés : les habitants !

Au-delà des réunions publiques et atelier organisés en présentiel, plusieurs modalités permettent au public de prendre connaissance du projet et de son avancement, de participer au processus de révision et d'exprimer son opinion et avis.

L'ensemble de ces modalités seront détaillées dans les parties ci-après. Les 4 étapes de la définition du Plan de Mobilité :

1 - Elaborer un diagnostic du territoire en matière de mobilité et définir des enjeux

L'objectif de cette première étape est de dresser un inventaire complet de l'offre de transport et de la demande de mobilité dans le territoire d'Annemasse Agglomération.

En découle l'identification et la hiérarchisation des enjeux du Plan de Mobilité et des grandes orientations à suivre pour y répondre. Ces orientations sont organisées par axes stratégiques et prennent en compte différents domaines interdépendants comme l'urbanisation, la mobilité, la qualité de l'air.

A l'issue de cette phase, 3 réunions publiques ont été réalisées.

2 - Construire une stratégie

Les orientations sont traduites en objectifs chiffrés en fonction des différents axes stratégiques. Il s'agit de présenter clairement les axes de travail et les ambitions associées.

Afin de compléter le diagnostic et de mieux comprendre les besoins et les habitudes de déplacements des habitants du territoire, une enquête de mobilité en ligne a été mise en place. Il était possible aux répondants, de fournir leur adresse mail afin d'être recontacté dans le cadre de nouvelles concertations.

3 - Elaborer un programme d'actions

L'objectif est de proposer un programme d'actions concrètes permettant la mise en œuvre de la stratégie mobilité validée.

Cette phase s'est vue enrichie par un Atelier Citoyen sur la base des inscrits à l'enquête de mobilité.

4 - Concertation et validation

Différentes étapes de concertation permettront la validation définitive du document et du projet, dont une consultation pour avis auprès des personnes publiques associées.

Suivant la procédure réglementaire, une enquête publique permettra également à chacun de prendre connaissance des caractéristiques détaillées du PDM et de donner son avis sur le projet.

II : Rappel des modalités

La délibération N° CC_2023_0048 du Conseil Communautaire du 26 avril 2023 avait prescrit le dispositif de concertation suivant :

- Mise à disposition des documents progressivement élaborés, montrant l'avancement des travaux, et permettant au public d'être informé du déroulement de la procédure et des orientations étudiées. Ces documents seront consultables par le public jusqu'à l'arrêt du projet, au format papier au siège d'Annemasse Agglo aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- D'un registre d'observations, présents au siège de d'Annemasse-Agglomération et dans les mairies de chaque commune et accessible au public aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- Mise en place d'une page internet dédiée consultable à partir du site officiel d'Annemasse Agglo: mise à disposition du dossier, possibilité pour les internautes de formuler des observations en ligne,
- Organisation de plusieurs réunions publiques mutualisées (qui pourront porter sur des thématiques particulières du projet) - dates et lieux à préciser ultérieurement,
- La consultation du Comité des Partenaires rassemblant des représentants des usagers, entreprises et salariés du territoire,
- La sollicitation de l'avis du Conseil de Développement,
- Envoi aux communes de plusieurs éléments de contenus (article et visuels) à des fins de publication dans leurs bulletins municipaux, sites web et réseaux sociaux (sous réserve de la volonté de celles-ci de publier l'information),
- Des expérimentations innovantes menées ponctuellement qui viseront à enrichir également le projet,
- Pendant toute la durée d'élaboration du projet, le public pourra également formuler ses observations et remarques :
 - o par courrier papier adressé par voie postale au Président de l'Agglomération (11, avenue Emile Zola 74105 Annemasse Cedex),
 - o par courrier électronique à l'adresse spécifique plandemobilite@annemasse-agglo.fr.

Par ailleurs, il est à noter que « Les représentants des professions et des usagers des transports ainsi que des associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, les chambres de commerce et d'industrie et les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 141-1 du Code de l'environnement sont consultés, à leur demande, sur le projet. » (Extrait de l'article L.1214-14 du Code des transports).

Tout au long de l'élaboration du Plan De Mobilité, les habitants ont pu s'informer, donner leurs avis, et faire des suggestions. En parallèle de l'arrêt du projet, le conseil communautaire tire le bilan de la concertation effectuée tout au long de la démarche d'élaboration, à partir de la synthèse des contributions de ce document.

III : Bilan des modalités de concertation :

1 : La concertation au niveau des citoyens :

L'information et la participation du public a été déployée au travers de plusieurs outils et moyens de communication tels que prévus dans la délibération :

1.1 : S'informer : les supports d'information et de communication

- Communication sur le site internet d'Annemasse Agglo à travers la page dédiée
- Des post sur les réseaux sociaux
- Des articles de presse
- Des interviews radio
- Des kits communication diffusés aux communes pour relayer les informations
- Des flyers et affiches pour les différents temps de concertation et d'enquête.

a : le site internet d'Annemasse Agglomération :

L'ensemble des supports produits (diagnostic, enjeux, stratégie de mobilité) a été mis à disposition du public en version papier ou sur le site internet d'Annemasse Agglomération

Dès le démarrage de la démarche, une page dédiée au Plan De Mobilité a été créée sur le site internet de l'agglomération, afin de permettre aux internautes de s'informer sur la démarche de révision mais aussi de faire part de son avis en transmettant un mail aux techniciens et élus d'Annemasse Agglo.



Plan de Mobilité 2025-2035 : redéfinissons les règles du jeu concernant nos déplacements sur l'agglo

Partager la page

La révolution de la mobilité se poursuit sur l'agglo...

Le Leman Express, la voieVerte du Grand Genève, le tram, les parking-relais aux portes du territoire... Autant d'aménagements emblématiques qui ont incarné une véritable révolution de la mobilité sur le territoire et ont profondément changé nos façons de nous déplacer ces dernières années. Ces réalisations ont été possibles grâce aux politiques portées par Annemasse Agglo, prouvant que nous avons les cartes en main pour modeler la mobilité sur notre territoire.

Aujourd'hui la révolution se poursuit et Annemasse Agglo doit déterminer son action concernant les déplacements sur son territoire sur la période 2025-2035. Pour cela elle prépare son nouveau Plan de Mobilité (PDM) : un document cadre qui remplacera le Plan de Déplacements Urbains (PDU). Voyons notre mobilité comme un jeu et déterminons ses règles ensemble !

Cette page est accessible sur le site :

<https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/plan-de-mobilite>

Cette page consiste à la fois en un espace de ressources informatives et pédagogiques sur la procédure d'élaboration et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche, mais également un espace centralisant l'ensemble des livrables de la démarche de révision et de la concertation.

Le site permet de télécharger l'ensemble des documents élaborés.

Les outils numériques d'Annemasse Agglo sont également mobilisés pour informer les citoyens des réunions publiques ou de l'enquête citoyenne en s'appuyant sur :

- la rubrique « Actualités » du site internet d'Annemasse Agglo

ACCUEIL > INFOS ET LOISIRS > ACTUALITÉS > REDÉFINIR LES RÈGLES DU JEU DE NOTRE MOBILITÉ : 3 SOIRÉES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE SUR L'AGGLO

Redéfinir les règles du jeu de notre mobilité : 3 soirées d'information et d'échange sur l'agglo

Actualité publiée le 07 novembre 2023

Annemasse Agglo prépare son Plan de Mobilité : il déterminera son action concernant nos déplacements sur l'agglomération de 2025 à 2035. Voyons notre mobilité comme un jeu et déterminons ses règles ensemble : participez à 3 soirées d'information et d'échange en novembre 2023 !

> [Suivre la réunion publique du mardi 7 novembre en ligne](#) <



ACCUEIL > INFOS ET LOISIRS > ACTUALITÉS > CONSULTATION CITOYENNE : PARLEZ-NOUS DE VOS HABITUDES DE MOBILITÉ !

Consultation citoyenne : parlez nous de vos habitudes de mobilité !

Actualité publiée le 17 juin 2024

Annemasse Agglo, en collaboration avec le *Conseil de Développement* du territoire, son assemblée participative citoyenne, lance une *grande consultation en ligne* afin de recueillir les *habitudes de déplacements* qui traversent notre territoire.

L'objectif ? être au plus près des habitudes du territoire, pour favoriser toujours plus les modes de déplacements actifs (piétonisation, vélos) et les transports en commun (Bus, Tram).



Comment participer à l'enquête ?

- le compte d'Annemasse Agglo sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) à travers les posts sur :

Facebook/Post - Enquête citoyenne mobilités, le 11/06/2024

Instagram/Story - Enquête Mobilité, le 19/06/2024

Facebook/Story - Enquête Mobilité, le 19/06/2024

Instagram/Story - Relance : enquête mobilité, le 26/06/2024

Facebook/Post-Relance Enquête Mobilité, le 04/07/2024

Facebook/Post - Enquête mobilité : post de remerciements, le 30/07/2024

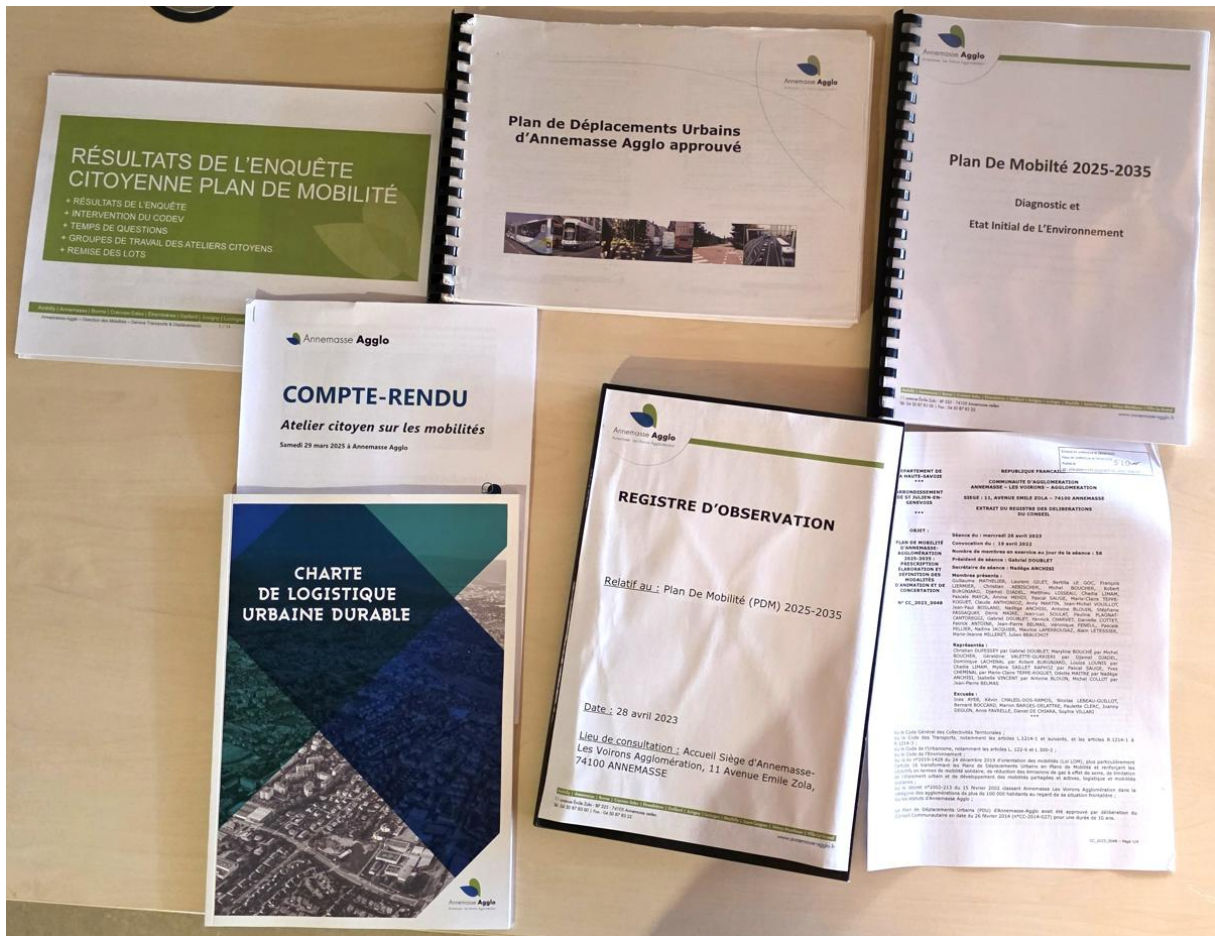


b : la communication papier du projet

Annemasse Agglo a déployé une communication papier diversifiée avec la mise à disposition du public d'un dossier comportant les documents relatifs au projet et les délibérations, au fur et à mesure de leur élaboration, au siège d'Annemasse Agglo, aux jours et heures ouvrables habituels.

A la date d'arrêt du Plan De Mobilité, le dossier comprend :

- La délibération du 26 avril 2023 de mise en révision du Plan De Mobilité, définissant les modalités de concertation et les objectifs poursuivis,
- Le Plan de Déplacement Urbain en vigueur (approuvé en 2014),
- Le diagnostic et l'état initial de l'environnement,
- La Chart InterLUD+ (pour la partie marchandises du Plan De Mobilité),
- Les résultats de l'enquête citoyenne,
- Le compte-rendu de l'atelier citoyen.



c : la presse locale

A travers tout le processus d'élaboration du Plan De Mobilité, la communication sur ce sujet s'est faite sous plusieurs formes. Des articles sur la démarche et les modalités de concertation ont été édités à plusieurs reprises dans la presse.

Des communiqués de presse ont été envoyés aux médias en amont des 3 réunions publiques

Au total, ce sont 4 articles et interviews qui ont été publiés et recensés dans les médias locaux. Les principaux médias locaux qui ont relayé les informations sur le Plan De Mobilité sont Le Dauphiné Libéré et le Messenger :

Reportage radio :

- Du 03 novembre 2023 sur Radio Plus : interview de M.LETESSIER, Vice-Président à la Mobilité sur la présentation du Plan De Mobilité et la concertation dédiée

Articles publiés :

- Dauphiné Libéré, le 09/11/2023 : «Hausse du trafic routier en périphérie, comment limiter les dégâts ?»
- Le Messenger, le 16/11/2023 : «Comment améliorer nos déplacements sur l'Agglo d'Annemasse »
- Le Messenger, le 04/04/2025 : « Annemasse : les citoyens s'emparent du futur Plan De Mobilité de l'agglomération »

1.2 : les supports mis à disposition pour s'exprimer :

Les habitants et les acteurs du territoire ont pu s'exprimer tout au long de la démarche à travers plusieurs supports.

Les courriers, courriels et le formulaire en ligne :

Tout au long de la démarche il était possible d'adresser sa contribution individuelle à l'agglomération par le biais :

- d'un courrier papier adressé par voie postale au Président de l'Agglomération, à l'adresse suivante : Annemasse Agglo, 11 avenue Emile Zola, 74 100 Annemasse
- une adresse mail spécifiquement créée afin de recueillir les remarques des citoyens et les questions tout au long de la procédure : plandemobilite@annemasse-agglo.fr
- d'un formulaire de contact sur le site internet d'Annemasse Agglo, <https://www.annemasse-agglo.fr/>, rubrique «Contact» laissant la possibilité à toute personne intéressée de déposer ses observations et propositions.

Bilan des courriers

- Aucun courrier papier adressé au Président de l'Agglomération
- 5 mails ont été envoyés à l'adresse plandemobilite@annemasse-agglo.fr
- Aucune contribution rédigée via le formulaire de contact du site internet d'Annemasse Agglo

Le registre

Un registre a été déposé tout au long de la démarche au siège d'Annemasse Agglo et dans chaque mairie des 12 communes, accessible aux heures et jours habituels d'ouverture et permettant à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et propositions.

Bilan des registres :

- Aucune contribution n'a été déposée sur l'ensemble des registres.

2 : Partager et échanger : Modalités de participation du public

2.1 : Les réunions publiques :



SE DÉPLACER
SUR L'AGGLO

REDÉFINISSONS LES RÈGLES DU JEU



3 réunions publiques ont été réalisées : à Annemasse le 07 novembre 2023, Cranves-Sales le 14 novembre 2023 et Saint-Cergues le 16 novembre 2023.

La réunion publique organisée en salle du conseil de l'Hôtel d'Agglo a été retransmise en direct et est accessible en replay sur le site de l'Agglo et sa chaîne YouTube. 9 personnes ont suivi la retransmission en direct et nous comptabilisons 132 vues au total (direct + visionnage différé).

Près de 80 personnes ont participé sur l'ensemble de l'agglomération (25 personnes à Annemasse, 22 personnes à Cranves-Sales, 32 personnes à Saint-Cergues).

La communication autour des réunions publiques a été construite autour des deux objectifs suivants : encourager la participation aux événements, présenter le PDM tout en relayant un discours plus large sur la mobilité et la nécessité de s'adapter face au changement climatique.

Celle-ci s'est organisée de la façon suivante :

- l'envoi d'un kit de communication aux communes de l'agglomération
- l'emailing aux associations du territoire (via le service Mobilité)
- la distribution des supports papiers (affiches et flyers) en mairie, ainsi qu'en points de passage sur les communes de l'Agglomération. Cf en Annexe 1
- la publication de messages d'invitation sur les réseaux sociaux d'Annemasse Agglo, mais aussi relai par certaines communes
- Envoi d'éléments de contexte et de langage aux élus du Bureau Communautaire
- Envoi d'un communiqué de presse
- Diffusion d'un épisode « Annemasse Agglo, le Mag » sur la RadioPlus
- Relance de l'invitation sur les réseaux sociaux d'Annemasse Agglo

Les éléments de communication sont présents en Annexe 1

2.2 : Les contributions du Conseil de Développement

En tant que Communauté d'Agglo de plus de 20 000 habitants, Annemasse Agglo s'est dotée d'un Conseil de développement depuis juin 2018, conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

Par la nature même du document, le Plan De Mobilité fait l'objet d'une consultation obligatoire du Conseil de Développement, puisqu'il s'agit d'un « document de prospective et de planification du territoire ».

Ainsi, le Conseil de développement a été officiellement saisi à deux reprises sur :

L'enquête de mobilité :



En décembre 2023 le CODEV a été saisi afin d'accompagner Annemasse Agglomération sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'analyse d'un questionnaire en ligne sur les pratiques de mobilités du territoire.

Cette enquête s'est déroulée entre le 07 juin 2024 et le 07 juillet 2024.

Cette enquête a été renseignée par 1247 habitants. Ces éléments ont permis d'enrichir le diagnostic « quantitatif » par des données « qualitatives » des habitants du territoire.

Les objectifs de cette enquête étaient l'évaluation des pratiques actuelles de mobilité à travers :

- L'identification des besoins non satisfaits et des attentes en matière de mobilité
- L'évaluation de la sensibilité aux enjeux environnementaux liés à la mobilité
- L'exploration des perspectives d'évolution de la mobilité
- La promotion de l'engagement citoyen dans la planification de la mobilité

<https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/consultation-citoyenne-parlez-nous-de-vos-habitudes-de-mobilite>

La remise des lots et une présentation de la synthèse s'est déroulée le 19 septembre 2024. La synthèse de cette enquête est présente en Annexe 2.

L'atelier citoyen :

Le CODEV a été saisi en en décembre 2024 afin de préparer, organiser et participer à un Atelier Citoyen qui s'est déroulé le 29 mars 2025.

L'objectif de cet atelier était de présenter le plan d'action et de travailler sur certaines fiches actions.



48 participants ont pu s'exprimer sur 3 thèmes : Circulation automobile, Transport en commun et Modes actifs.

L'ensemble des réflexions ont permis de principalement conforter les enjeux, les problématiques ainsi que les orientations prises dans le plan d'actions.

Les synthèses de ces ateliers sont présentes en Annexe 3.

2.3 : Le Comité des partenaires :

Le Comité des Partenaires a été consulté lors de la séance du 13 mai 2025. Une présentation complète de la démarche a permis d'exposer toute la démarche et des orientations prises. Aucune question, ni remarque n'a été posée.

3 : La concertation des élus de l'agglomération et des communes

Au regard des évolutions du territoire au cours des dix années de mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU), la révision du document est un temps fort de positionnement politique, pour questionner les orientations des politiques de mobilités mise en place précédemment et s'interroger sur les grandes orientations du futur Plan De Mobilité.

Il est donc apparu comme nécessaire que tous les élus soient pleinement associés aux différents temps de construction du Plan De Mobilité.

Les élus sont prioritairement associés dans le cadre des instances d'Annemasse Agglo :

- Une instance spécifique : le Comité de Pilotage composé des maires et des adjoints aux mobilités, à l'urbanisme/aménagement des douze communes. Il s'est réuni régulièrement (11 réunions en 3 ans) afin de déterminer le niveau d'ambition et les priorités et d'arbitrer sur les orientations stratégiques.
- L'ensemble des élus du Conseil Communautaire sont en charge de valider les principaux points d'étape et de délibérer lors des points réglementaires (démarrage, arrêt et approbation du Plan De Mobilité).

Des instances techniques ont également été formalisées et se sont réunies tout au long du processus de l'élaboration du Plan De Mobilité :

- Une équipe-projet réunissant les référents techniques des communes : des réunions de travail et d'échange entre l'équipe technique d'Annemasse Agglo, le bureau d'études et les référents mobilités/urbanisme des communes, ont eu lieu régulièrement.

En complément de ces instances politiques pérennes, des temps de dialogue politique ont été organisés, afin de renforcer les possibilités d'échanges et de contribution des élus communaux aux étapes clés de la révision via des séminaires et des rencontres bilatérales.

3.1 : Les séminaires politiques :

Les séminaires politiques ont été organisés lors de 2 étapes clés d'élaboration du Plan De Mobilité (enjeux & objectifs et stratégie) afin de faire contribuer les élus du territoire à positionner le curseur, faire émerger et prioriser les pistes d'action et ainsi converger vers la construction d'une vision commune pour l'avenir du territoire.

Pour cela, les séminaires ont proposé des formats divers et innovants afin de favoriser une réflexion collective,

Les séminaires ont été organisés le samedi matin, afin de garantir la mobilisation la plus large des 326 conseillers communaux du territoire invités.

Pour chaque rencontre, une invitation personnelle a été transmise, complétée d'un relai d'information au niveau des instances communautaires et une relance auprès des communes.

2 séminaires ont eu lieu au cours de l'élaboration du Plan De Mobilité :

- 1er séminaire : le 24 novembre 2023 au siège d'Annemasse Agglomération, où plus d'une quarantaine d'élus ont répondu présents. L'objectif de ce premier temps politique visait une

appropriation par les élus des éléments de diagnostic du Plan De Mobilité et la définition des enjeux du territoire.

- 2ème séminaire : le 23 mars 2024 au siège d'Annemasse Agglomération, où une trentaine d'élus ont pu valider les enjeux et initier la phase de construction de la stratégie mobilité.

3.2 : Les rencontres communales :

La Vice-Présidente en charge de la Mobilité a souhaité organiser des rencontres « politiques » avec les 12 communes de l'agglomération afin de présenter, de partager et d'enrichir le plan d'actions et son contenu. Ces réunions en bilatérales se sont déroulées entre février et mars 2025.

4 : La concertation à destination des Personnes publiques associées :

Au-delà des instances institutionnelles de l'Agglomération, les personnes publiques associées ou consultées à leur demande ont été mobilisées tout au long de la démarche d'élaboration du Plan De Mobilité :

- Lors du COPIL de démarrage du 28 février 2023, afin de présenter la démarche
- Lors du COPIL de restitution du diagnostic du 26 octobre 2023
- Lors de l'envoi des fiches actions le 21 mars 2025

V : Synthèse :

Parmi les observations recueillies, certaines sont revenues à plusieurs reprises, notamment celles évoquant les conséquences de l'utilisation de la voiture (vitesse, densité du trafic), ou son impact sur l'environnement (pollution de l'air, nuisances sonores), les conflits entre usagers de l'espace public, la dégradation des conditions de circulation, le besoin d'améliorer les transports collectifs, de développer les réseaux alternatifs ou la nécessité de redonner une vraie place aux modes actifs, tout en rationalisant l'usage de la voiture.

Au niveau des enjeux et retours des habitants, l'étude de mobilité a révélé que, bien que les infrastructures cyclables se développent, des efforts restent nécessaires pour améliorer la sécurité et l'information autour des aménagements cyclables.

Une personne sur six se dit prête à modifier ses habitudes de déplacement, à condition que l'offre de transports en commun soit élargie et que la fréquence des bus soit augmentée. Le manque d'information est également identifié comme un frein au développement du covoiturage.

Certains participants ont émis des suggestions notamment en ce qui concerne l'apaisement des conditions de circulation dans l'espace public, la mobilité des personnes à mobilité réduite, l'évolution des habitudes de mobilité, l'amélioration de l'offre du réseau de transports publics sur certains secteurs de la métropole, les aménagements et services cyclables à développer, la nécessité de sanctuariser les espaces dédiés à la marche.

Enfin, certaines des contributions recensées ont témoigné du soutien d'une partie de la population qui se déclare spontanément favorable aux évolutions annoncées, tandis que d'autres signalent au contraire certaines résistances au changement qu'il convient de prendre en compte.

L'ensemble des modalités de concertation mise en œuvre a ainsi permis aux usagers d'exprimer leurs besoins et leurs souhaits pour pouvoir faire évoluer leurs habitudes de déplacements. Les propositions citoyennes et les principaux sujets ayant émergés ont contribué à alimenter les différentes étapes d'élaboration du Plan De Mobilité. De manière générale, plusieurs contributions ont porté sur des éléments déjà intégrés dans le document et ont permis d'en préciser parfois la teneur.

ANNEXES

Annexes 1 : Réunions publiques :



SE DÉPLACER SUR L'AGGLO REDÉFINISSONS LES RÈGLES DU JEU

ÉCHANGEZ ENTRE HABITANTS ET ÉLUS

- MARDI 7 NOVEMBRE À ANNEMASSE
📺 À suivre aussi en direct sur annemasse-agglo.fr
- MARDI 14 NOVEMBRE À CRANVES-SALES
- JEUDI 16 NOVEMBRE À SAINT-CERGUES

LA RÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ SE POURSUIT SUR L'AGGLO !

Annemasse Agglo prépare son Plan de Mobilité : il déterminera son action concernant nos déplacements sur l'agglomération de 2025 à 2035. Voyons notre mobilité comme un jeu et déterminons ses règles ensemble !

Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Oui ! Le Leman Express, la voieVerte du Grand Genève, le tram, les parkings relais aux portes du territoire... Autant d'aménagements qui ont profondément changé nos façons de nous déplacer ces dernières années, au profit d'une meilleure qualité de l'air, de la réduction des gaz à effet de serre et d'un territoire plus responsable.

Ces réalisations ont été possibles grâce aux politiques portées par Annemasse Agglo : nous avons donc bien les cartes en main pour modeler la mobilité sur notre territoire et accompagner sa transition énergétique et écologique.

Devenez les maîtres du jeu !

Le nouveau Plan de Mobilité d'Annemasse Agglo va permettre de valider, programmer et financer les projets de mobilité sur les 10 prochaines années à l'échelle de l'agglomération. Afin qu'il réponde au mieux aux besoins des habitants, il est essentiel d'échanger avec les principaux concernés : vous !

C'est pour cette raison que 3 soirées d'information et d'échange vous sont proposées : vous pourrez poser vos questions, partager la réalité de votre quotidien, mais aussi vos espoirs et vos inquiétudes au sujet de la mobilité.

1H30 D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE ENTRE HABITANTS, ÉLUS ET TECHNICIENS

MARDI 7 NOVEMBRE
À 18H30 À ANNEMASSE

Salle du Conseil de l'Hôtel d'Agglo
11 avenue Emile Zola, Annemasse

▶ À suivre aussi en direct
sur annemasse-agglo.fr

JEUDI 16 NOVEMBRE
À 18H30 À SAINT-CERGUES

Salle du Conseil de la mairie
963 rue des Allobroges, Saint-Cergues

MARDI 14 NOVEMBRE
À 19H00 À CRANVESALES

Maison des sociétés
49 rue du Clos des Mésanges,
Cranves-Sales

Plus d'infos sur le Plan de Mobilité
sur le site d'Annemasse Agglo



Annexes 2 : Enquête de mobilité :

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE CITOYENNE PLAN DE MOBILITÉ

- + RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE
- + INTERVENTION DU CODEV
- + TEMPS DE QUESTIONS
- + GROUPES DE TRAVAIL DES ATELIERS CITOYENS
- + REMISE DES LOTS

LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

- ✓ Évaluation des pratiques actuelles de mobilité
- ✓ Identification des besoins non satisfaits et des attentes en matière de mobilité
- ✓ Évaluation de la sensibilité aux enjeux environnementaux liés à la mobilité
- ✓ Exploration des perspectives d'évolution de la mobilité
- ✓ Promotion de l'engagement citoyen dans la planification de la mobilité



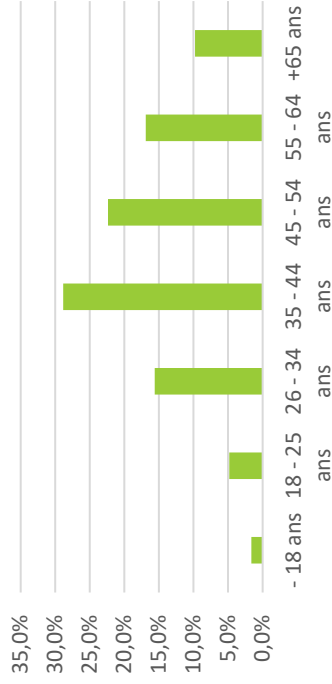
LE PANEL DES RÉPONDANTS



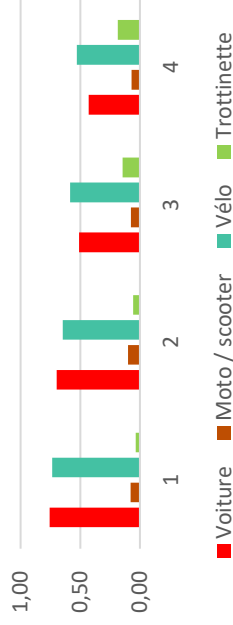
Près de 1250 participants

82 % vivent sur le territoire d'Annemasse Agglo

Répartition de l'âge des répondants



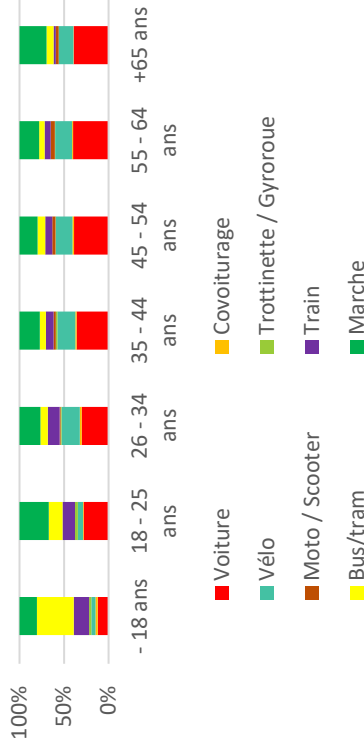
Moyenne en fonction de la taille du foyer



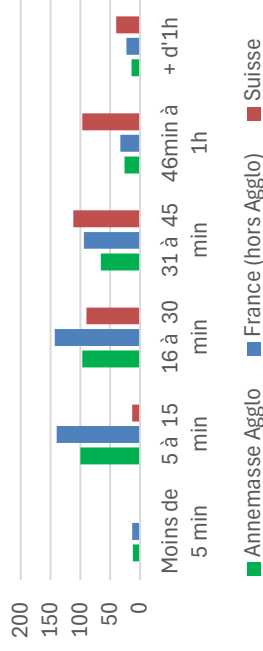
LES HABITUDES DE MOBILITÉ



Répartition des parts modales selon l'âge des citoyens



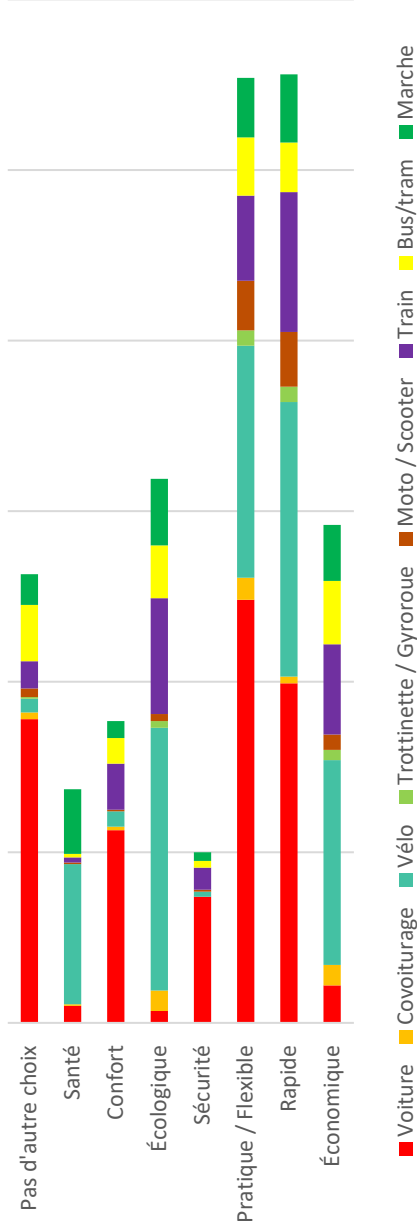
Durée de trajet pour le motif travail



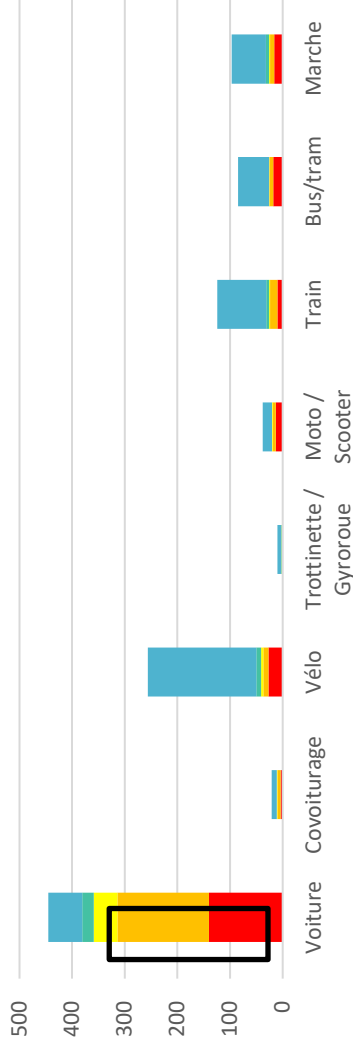
LES HABITUDES DE MOBILITÉ



Pour quelles raisons avez-vous choisi ce mode de transport ?



DES PERSPECTIVES POUR SE DÉPLACER AUTREMENT



■ Je me déplace déjà autrement que seul en voiture

■ J'ai déjà prévu de me déplacer autrement

■ Je pense à changer de mode de déplacement, mais je ne sais pas comment faire

■ Je souhaiterais changer de mode de déplacement, mais je ne peux pas le faire pour l'instant

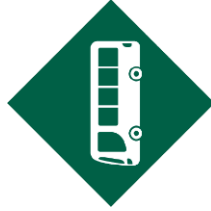
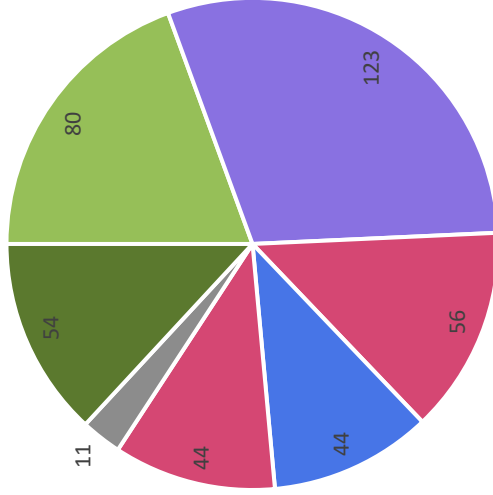
■ Je ne compte pas changer de mode de déplacement pour le moment

DES CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS



Quelles seraient les actions prioritaires à engager pour les transports en commun ?

- Des bus plus fréquents sur les lignes existantes
- Une couverture en bus élargie (des bus déployés dans les secteurs où il n'y en a pas encore)
- Des bus / trains plus tôt le matin et plus tard le soir
- Plus de trains



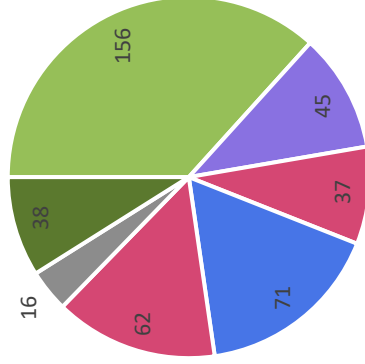
DES CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS



Quelles seraient les actions prioritaires à engager pour le vélo ?



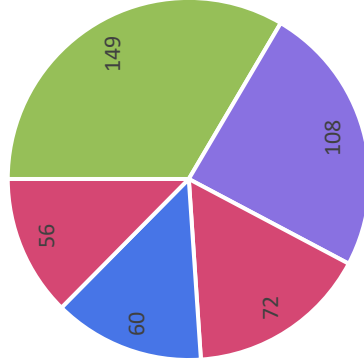
- De nouveaux aménagements cyclables
- Plus de stationnements vélo
- Réduction de la vitesse sur les voiries locales
- Une aide à l'achat/à la réparation de vélo



DES CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS



Quelles seraient les actions prioritaires à engager pour la marche à pied ?



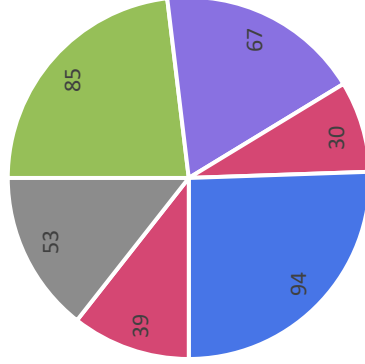
- Des aménagements favorisant un sentiment de sécurité (trottoirs, éclairage public, rues ouvertes, etc.)
- Des aménagements favorisant le confort (espace, végétation, ombre, bancs, distance des autres modes, etc.)
- Des passages piétons et trottoirs adaptés à tous (notamment aux personnes à mobilité réduite)

DES CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS



Quelles seraient les actions prioritaires à engager pour le
covoiturage ?

- Plus d'aires de covoiturage
- Place de parking réservée pour les covoitureurs
- Voies réservées sur autoroute / aux douanes
- Outils pour faciliter la mise en relation, applications mobiles, en plus d'aides financières (entrepris, dans les écoles...)



DES QUESTIONS ?

LES ATELIERS CITOYENS



CIRCULATION AUTOMOBILE ET ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS

Repenser la ville, plus apaisée et moins polluée

- Partage et cohabitation d'un réseau à plusieurs échelles
- L'équilibre entre les restrictions à opérer sans réduire la fluidité des déplacements nécessaires
- Evolution progressive du réseau
- Promouvoir les bénéfices des actions collectives

TRANSPORTS EN COMMUN BUS / TRAM / TRAIN

Une mobilité plus accessible et performante

- Intermodalité et multimodalité
- Cadencement, horaires, fréquences
- L'accessibilité et les besoins pour les différents usages
- L'expérience du parcours client

LES MODES ACTIFS : LA MARCHÉ, LE VÉLO ET SERVICES

Rendre la marche et le vélo plus attractifs

- Les besoins nécessaires
- Une planification d'infrastructure adaptée au territoire
- Les services de l'écosystème vélo
- L'engagement citoyen et organisation d'événements

Annexes 3 Atelier Citoyen :

COMPTE-RENDU

Atelier citoyen sur les mobilités

Samedi 29 mars 2025 à Annemasse Agglo

Le Conseil de développement a organisé avec Annemasse Agglo une matinée sur les mobilités ouverte aux citoyens. Les 48 participants ont travaillé sur des propositions en lien avec le Plan De Mobilité (PDM) d'Annemasse Agglo.



Introduction

Par Pauline Plagnat – Vice-Présidente transition écologique, stratégie des mobilités et démocratie participative d'Annemasse Agglo

Madame Plagnat remercie l'ensemble des participants pour leur présence et remercie également le Conseil de développement qui a organisé l'atelier. Cette matinée suit l'enquête mobilité, qui avait mobilisé de nombreux habitants. Les participants sont issus du panel de répondant de l'enquête citoyenne et ayant souhaité participer à ce type d'événement.

Le Plan De Mobilité va permettre d'organiser une mobilité plus responsable sur le territoire. Il est en lien avec toutes les politiques publiques d'aménagement et de protection du climat.

Le diagnostic du Plan De Mobilité a été réalisé en lien avec les communes, les habitants et le Conseil de développement. L'ensemble des fiches-actions qui sont proposées vont constituer le socle de la mobilité pour les dix prochaines années. Elles ont été présentées dans les 12 communes de l'agglomération.

Les principales infrastructures de mobilité ont déjà été lancées ou sont en passe de l'être. Ce futur Plan De Mobilité sera la continuité de l'ensemble, avec une incitation et un accompagnement à changer les comportements. L'idée est par ailleurs de passer d'une mobilité réflexe voiture à une mobilité réfléchie sur les voitures. En parallèle, il est également important de développer le confort et la sécurité pour les piétons et les vélos, ainsi que l'utilisation des transports en commun.

Les enjeux, les objectifs et l'accompagnement ne se feront plus uniquement sur les déplacements domicile travail mais également sur les autres motifs de déplacements (achat, loisir, accompagnement...).

L'objectif de cette matinée est d'échanger ensemble sur les fiches-actions qui sont proposées pour le Plan De Mobilité. Parmi la soixantaine de fiches-actions, le Conseil de développement a choisi en amont les sujets qui seront débattus.

Intervention de membres du Conseil de développement

Par Jérôme Jolion, Véronique Charlot et Christian Le Guennec

Le Conseil de développement est un organe consultatif qui a pour objectif de favoriser le dialogue et la concertation entre la collectivité, les citoyens et les acteurs du territoire d'Annemasse Agglo pour notamment :

- construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du territoire de l'agglomération dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants,
- renforcer le débat public en créant des espaces de discussions, d'expressions et de réflexions,
- aller à la rencontre et être à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire.

Il est ainsi consulté sur :

- l'élaboration du projet de territoire,
- les documents de prospective et de planification résultant de ce projet (comme le Schéma de cohérence territorial),
- la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable de l'Agglo.

Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de créer un Conseil de développement.

Le Conseil de développement d'Annemasse Agglo est composé d'habitants et de représentants de la société civile, bénévoles et âgés de plus de 18 ans et qui ne doivent pas être élus.

Il peut compter jusqu'à 50 membres qui travaillent essentiellement en plénière et en groupes de travail thématiques. Mais aujourd'hui, il peine à recruter un nombre suffisant de membres actifs et invite les personnes qui seraient intéressées à rejoindre l'équipe actuelle.

Un appel à candidature pour devenir membre du conseil de développement a été lancé aux participants.

Le Conseil a travaillé sur le bilan du précédent Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) en vue de la révision du document et est saisi aujourd'hui dans le cadre de l'élaboration du futur plan de mobilité.

Intervention du service mobilité

Présentation par Antoine Low-Daoudal, chargé de mission mobilité à Annemasse Agglo

Les objectifs de ce futur Plan De Mobilité :

- Déterminer les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes, du transport des marchandises, la circulation et le stationnement
- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre associées à la mobilité.

Les étapes du Plan De Mobilité :

- Elaborer un diagnostic du territoire et définir des enjeux (mi-2023) dont 3 réunions publiques fin 2023
- Construire une stratégie de mobilité (mi-2024)
- Elaborer un programme d'action (fin 2024)
- Concertation et validation (mi-2025)

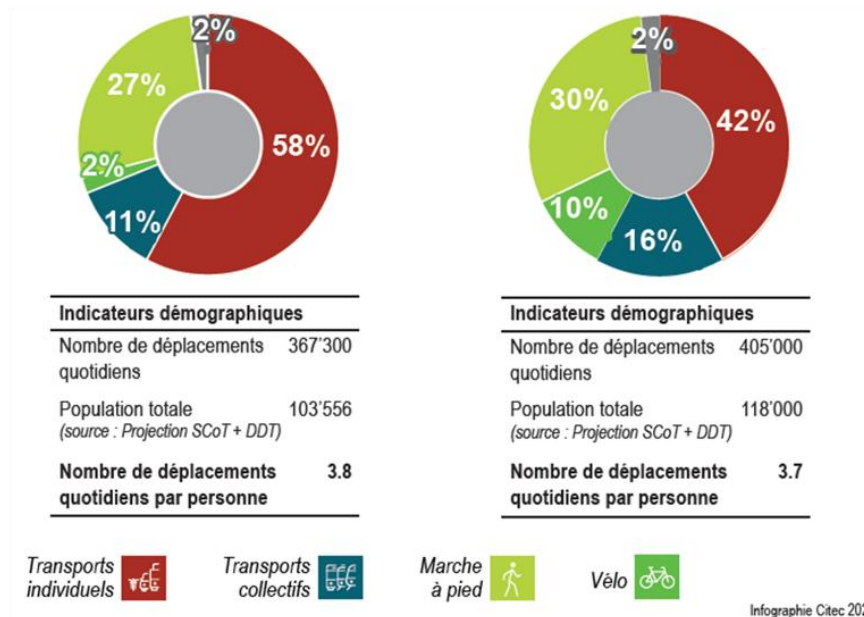
Quelques chiffres sur la mobilité dans Annemasse Agglo :

- A l'horizon 2035, un taux de croissance annuel moyen souhaité de 1,2% sur l'agglo => De nouveaux habitants donc de nouveaux déplacements
- Motifs de déplacements : travail (50%), accompagnements (18%), achats (18%), loisirs (14%)
- Des déplacements en hausse avec 367 300 déplacements/jour en 2023 (+3% par rapport aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain de 2014)
- Le cœur de l'agglomération connaît une baisse de 2% des déplacements, alors que les zones périurbaines (plus dépendantes de la voiture), voient une hausse de 11% des déplacements

Les objectifs de part-modale du futur Plan De Mobilité :

Etat actuel 2023

Scénario 2 Plan Climat (2035)



Il est important de diminuer la place de la voiture pour limiter la pollution et protéger notre santé.

Une question est posée sur le lien avec le Grand Genève, qui est en effet très important pour penser des politiques publiques au niveau de tout le bassin de vie. Ces éléments n'ont pas été présentés mais il y a bien une articulation avec les démarches à cette échelle et notamment avec les objectifs fixés par la VTT 2050 (Vision Territoriale Transfrontalière) et de la neutralité carbone.

Synthèse des ateliers

Les participants se sont répartis en 3 groupes. Chaque groupe a participé à un atelier thématique, coanimé par deux personnes :

ATELIER 1 - Circulation automobile : 15 participants

ATELIER 2 - Transport en commun : 15 participants

ATELIER 3 - Modes actifs : 18 participants

Les contributions ci-dessous sont une synthèse de chaque groupe qui ont été présentées en plénière suite aux 3 ateliers par des participants. Les éléments plus détaillés se trouvent en annexes.

1- Atelier circulation automobile

Animé par Xavier Frouin (chargé de projets infrastructures modes actifs, Annemasse Agglo) et Véronique Charlot (membre du Conseil de développement)

Les participants ont été répartis en 3 sous-groupes de 5 personnes.

Le 1^{er} temps de travail était consacré à 3 types de voiries : voiries structurantes, voiries devant les écoles et voiries dans les zones industrielles et commerciales. Ils devaient effectuer des propositions d'aménagements et définir le profil d'une voirie idéale.

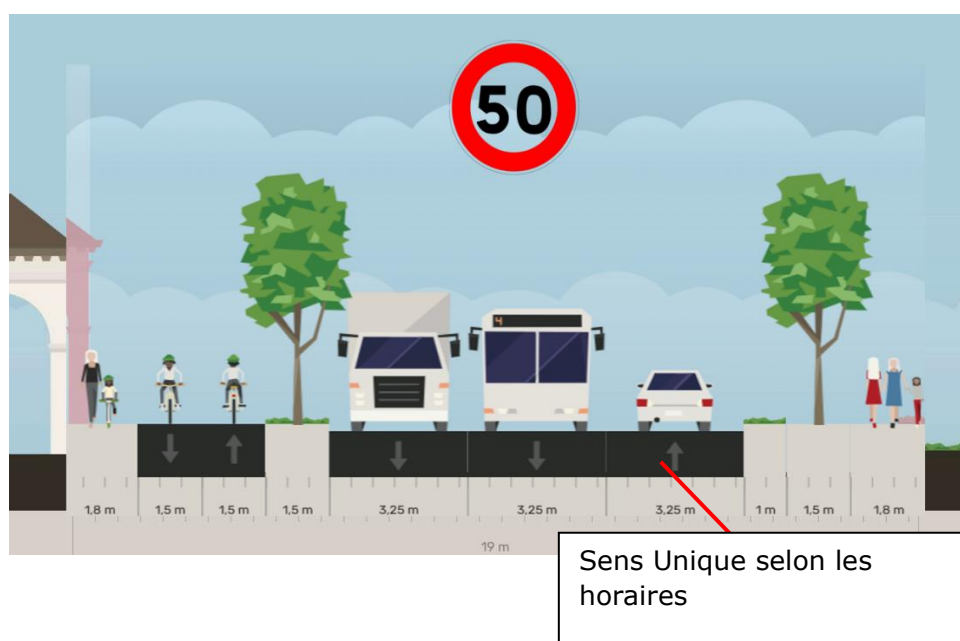
- Les voiries structurantes :

Les voiries structurantes sont des voies de circulation principales qui organisent et hiérarchisent les déplacements à l'échelle d'un territoire, en reliant les pôles majeurs et en assurant la fluidité du trafic.

Les participants ont réfléchi à une voirie structurante idéale et ont effectué des propositions d'aménagements :

- Trottoir de part et d'autre
- 1 piste cyclable bidirectionnelle
- Protection par espaces vert arboré entre les principaux flux
- Une voie bus centrale
- 2 voies structurantes

Les participants recommandent une vitesse adaptée à la route pour éviter de potentiels obstacles, et préconisent une limitation de vitesse à 50km/h.



- **Les voiries devant les écoles**

Les propositions d'aménagements pour une voirie devant une école :

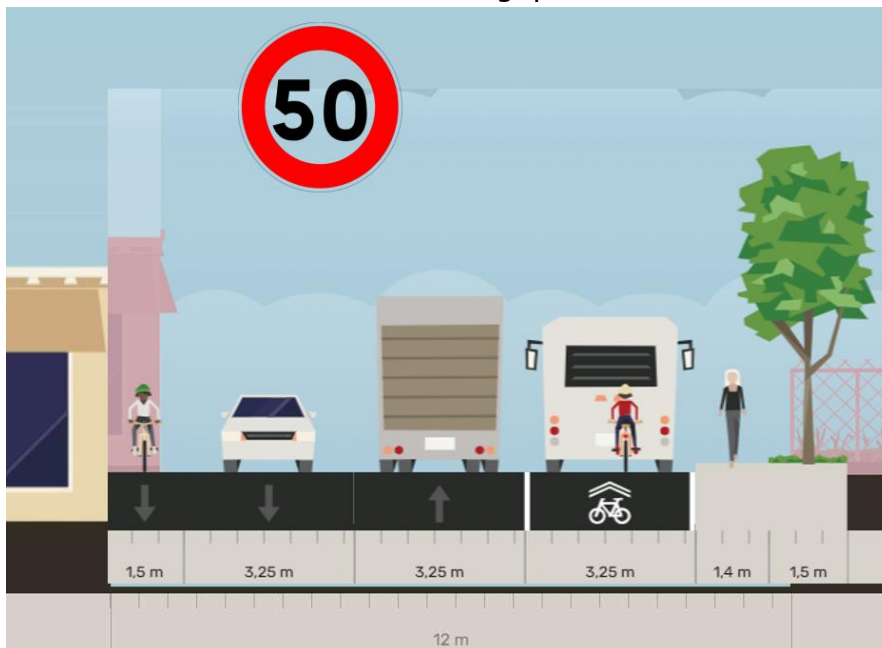
- Des Cyclobus ou des pédibus
- Sécurisation du passage piéton
- Bornes escamotables pour limiter la dépose des enfants devant l'école et sécuriser les accès
- Feux et signalisation horizontale (dessins) pour évoquer la continuité de la cour d'école
- Zone de rencontre limitée à 20km/h devant l'école



- **Les voiries dans les zones industrielles et commerciales**

Les propositions d'aménagements pour une voirie devant une école :

- Arborer les parkings des entreprises
- Aménager des trottoirs
- Parc et continuité écologique



Des obstacles ont été identifiés concernant les voiries des zones industrielles et commerciales : des risques de sécurité pour les piétons et les vélos lors des traversées, des risques pour les vélos lors des arrêts de bus, le risque de conflit avec les entreprises concernant la place prise par la voirie, des contraintes techniques liées aux aménagements existants sous les voies (réseaux, etc.). Les propositions nécessitent néanmoins une largeur de voie de 12 mètres minimum.



Le 2^{ème} temps, de travail était consacré aux parkings-relais.

L'existence des parking-relais est globalement saluée, car ils réduisent la pollution et répondent aux besoins de nombreux usagers. Ceux qui fonctionnent sont en lien avec le tram ou le train.

Il ressort pourtant un problème important autour de la billettique, qui nécessite une réelle simplification. Les participants demandent également à pouvoir y accéder à vélo.

Certains parkings-relais sont sous-calibrés.

Les avantages et leviers existants des parking-relais :

- Utiles et avec un fort potentiel
- Situation proche de la gare (spécifique au parking-relai de Machilly), du Lemman Express et du Tram
- Limite le trafic, le bruit, la pollution

Les freins identifiés :

- Billettique onéreuse et complexe (différents abonnements nécessaires : bus, tram, train...)
- Sécurité, notamment pour les vélos (pas d'endroits pour garer son vélo)
- Calibrage et nombre d'emplacement sur le parking de Machilly
- Connectivité et fréquence (différents modes)
- Limite à 2 modes de transports
- Usage des parkings relais incite à transporter les vélos dans les transports en commun (bus, trains)
- Parkings-relais existants trop loin de la gare d'Annemasse
- Parking de la gare très cher
- Pas de ligne directe pour la gare

Les propositions majoritairement ressorties pour les parking-relais :

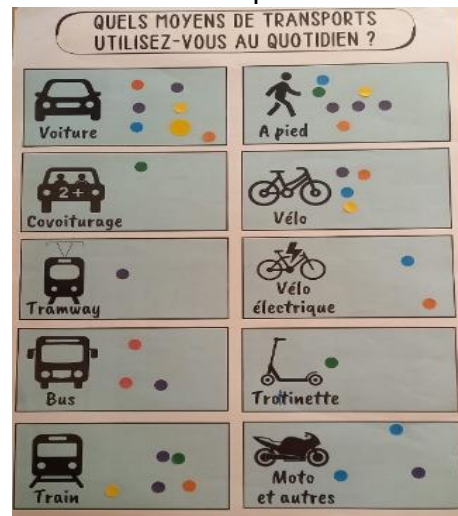
- **Promouvoir davantage les parkings-relais (campagne de communication)**
- **Transformer le parking de la gare en parking-relais**
- **Augmenter le nombre de connexions et de liaisons avec des bus aux parkings relais existants**
- **Valoriser et développer l'autopartage, le covoiturage et le vélo en libre-service au niveau des P+R**

Les propositions ressorties à une seule reprise sont disponibles en annexe.

2- Atelier transports en commun

Animé par Antoine Low-Daoudal (chargé de mission mobilité à Annemasse Agglo) et Jérôme Jolion (membre du Conseil de développement)

L'atelier a débuté par un « starter » où les participants devaient indiquer les modes de transports qu'ils utilisent au quotidien :



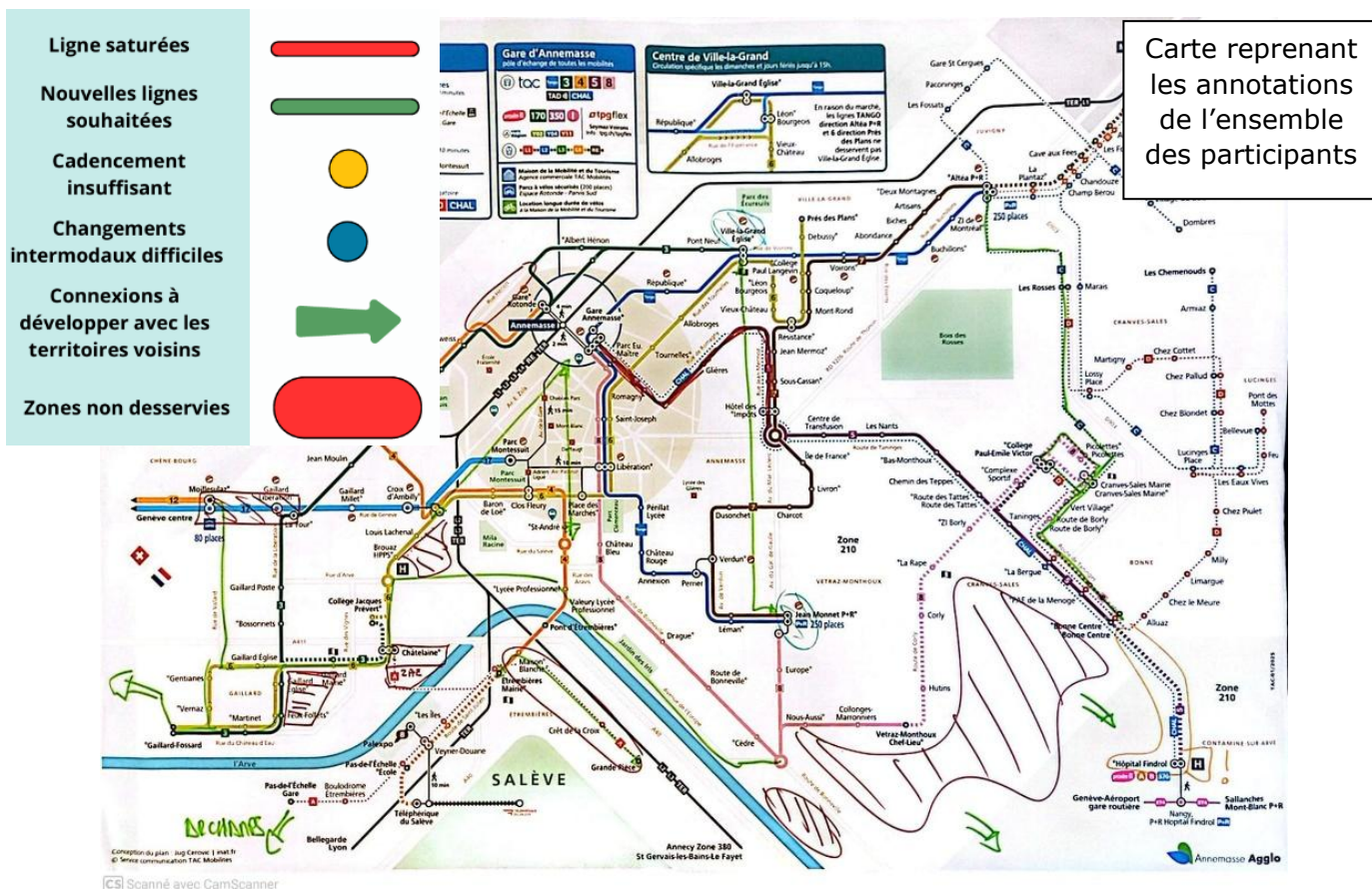
Dans une 1^{ère} partie, les participants ont échangé ensemble sur l'état des lieux des transports en commun de l'agglomération. Ils ont effectué un travail de cartographie sur une grande carte et ont repéré notamment les lignes saturées, les zones non fréquentées, les nouvelles lignes souhaitées, etc. Ils ont également noté plusieurs remarques.

Remarques majoritairement ressorties

- Développer les dessertes de nombreux endroits dans l'agglomération : Cranves-Sales, Lucinges, l'hôpital (fréquence, amplitude horaires), la zone de la Chatelaine, les nouveaux quartiers et Bonne
- Ne devrait pas y avoir moins de bus pendant les vacances scolaires et les samedis (cadencement trop faible)
- Manque de transports entre Collonges et Gaillard
- Besoin de bus en fin de soirée (employés des supermarchés ou des restaurants, sorties de cinéma)
- Sécuriser les trottinettes, les vélos et leurs lieux d'attache.
- ...

Les autres remarques et propositions ressorties sont disponibles en annexe.

La première partie a surtout abouti à la création d'une grande carte légendée :



Le second temps de travail concernait les arrêts de bus. Ils ont effectué plusieurs propositions pour donner envie aux voyageurs d'utiliser le bus :

- Des hauteurs de quai adaptées à la montée des bus et des trottoirs en bon état
- Des abribus dont la taille dépend de la fréquentation
- Des caméras de vidéoprotection pour pallier les insécurités
- De l'information en temps réel directement aux arrêts de bus (temps d'attente / horaires / incidents)
- Des distributeurs de titres aux arrêts
- Des abribus protégeant du froid l'hiver et du soleil l'été
- La position idéale des abribus est sur une voie dédiée
- Des abribus avec une bonne visibilité
- Un environnement sécurisé (l'abribus en lui-même, ses différents accès comme les chaussées à traverser)
- Des abribus adaptés aux PMR, notamment pour l'accès et la hauteur du quai
- Des bornes d'achat de tickets
- Des bus dont la taille est adaptée à la fréquentation

Les participants ont fait remarquer que ce ne sont pas tant les abribus qui donneront envie de prendre le bus, mais les horaires, le cadencement, l'offre générale.

3- Atelier Modes actifs

Animé par Johann Ussereau (responsable du service mobilité d'Annemasse Agglo) et Christian Le Guennec (membre du Conseil de développement)

Les « modes doux » ou « modes actifs » sont des modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés : marche à pied, vélo, trottinette, rollers, skateboard, gyropode...

La 1^{ère} partie de l'atelier a porté sur l'accompagnement aux changements de modes de transports. Les participants ont formulé de propositions pour développer l'usage des modes actifs et pour améliorer les infrastructures existantes.

Les propositions ont été réparties en trois thématiques :

- Sensibiliser et former du partage de la route et de l'usage du vélo
- Sécuriser l'infrastructure cyclable
- Améliorer l'offre des transports en commun et la complémentarité avec les modes actifs

La liste de l'ensemble des propositions et remarques est retrouvable en annexe.

La 2^{ème} partie consistait à travailler spécifiquement sur les piétons. D'abord, en identifiant les problèmes principaux des piétons et les points noirs pour les piétons dans l'agglomération, et ensuite en proposant des solutions pour améliorer la condition des piétons.

Les problèmes soulevés : insécurité du piéton, pollution sonore et de l'air, chaleur, points noirs, trottoirs en mauvais état, obstacles sur les itinéraires et déviations forcées, manque de zone d'ombres.

Quelques points noirs pour les piétons dans l'agglomération :

- Rue pasteur double sens sans trottoir et trop de stationnement sans verbalisation
- Hôpital privé de Savoie : difficile d'accès
- Sortie 14 de l'autoroute et au niveau du pont d'Etrembières, trottoir très étroit et discontinu.
- Accès à la zone commerciale de Ville-la-Grand

Synthèse des propositions et solutions ressorties pour améliorer la condition des piétons et des modes actifs :

- ❖ **Améliorer la continuité des aménagements : élargir et rendre plus accessibles les trottoirs, surélever les passages piétons au même niveau que les trottoirs, etc.**
- ❖ **Améliorer le confort : réduire l'effet de réverbération des sols, privilégier un revêtement clair, ajouter de l'ombre, végétaliser les abords, ...**
- ❖ **Améliorer la sécurité : dissocier les flux, préférer les voies bidirectionnelles pour des voies vertes, contrôler les comportements dangereux en centre-ville piéton, rendre la signalétique claire (priorités, directions, ...)**

La liste de toutes les propositions est disponible en annexe.

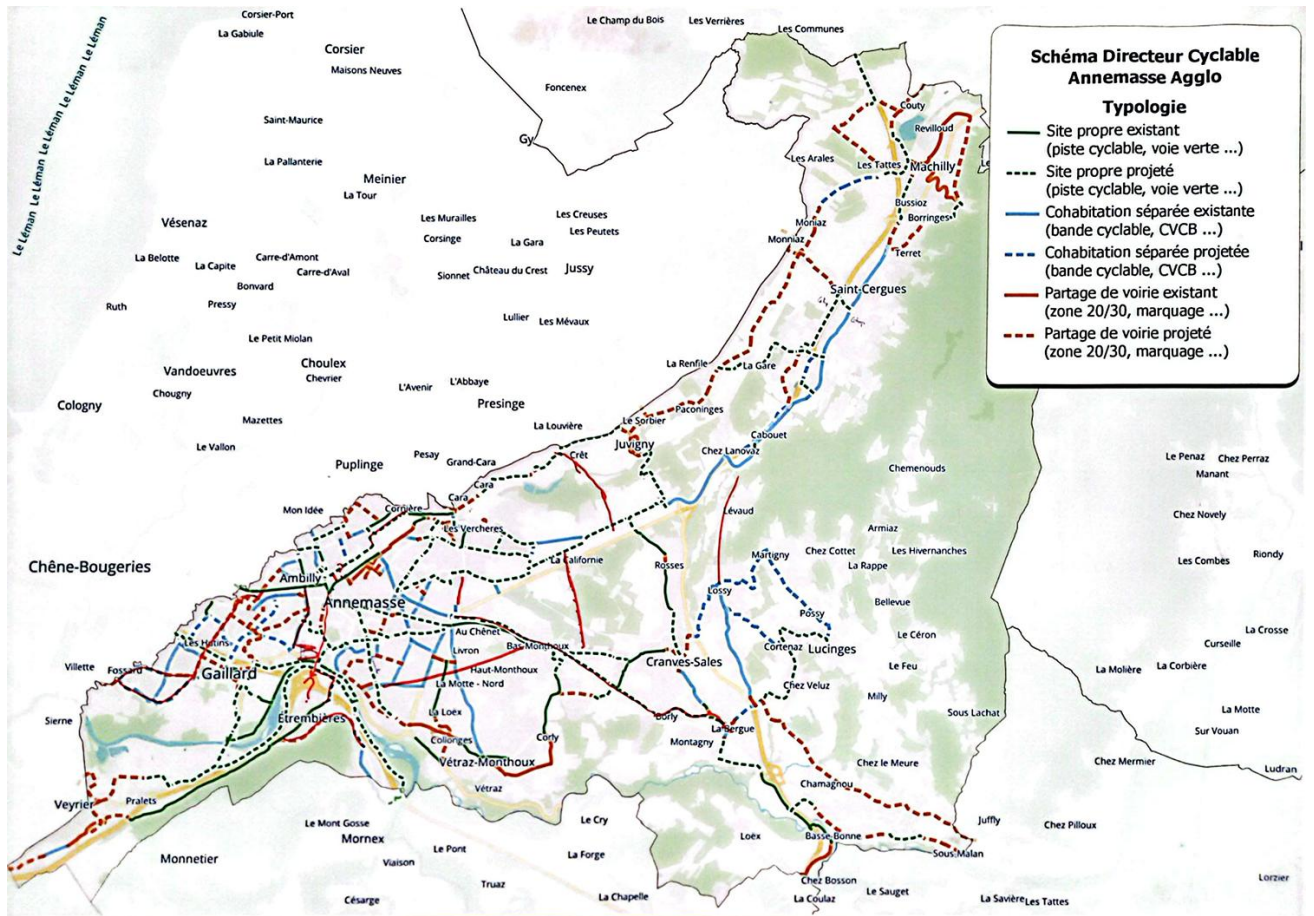


La 3^{ème} partie de l'atelier était dédiée aux itinéraires cyclables et aux vélos.

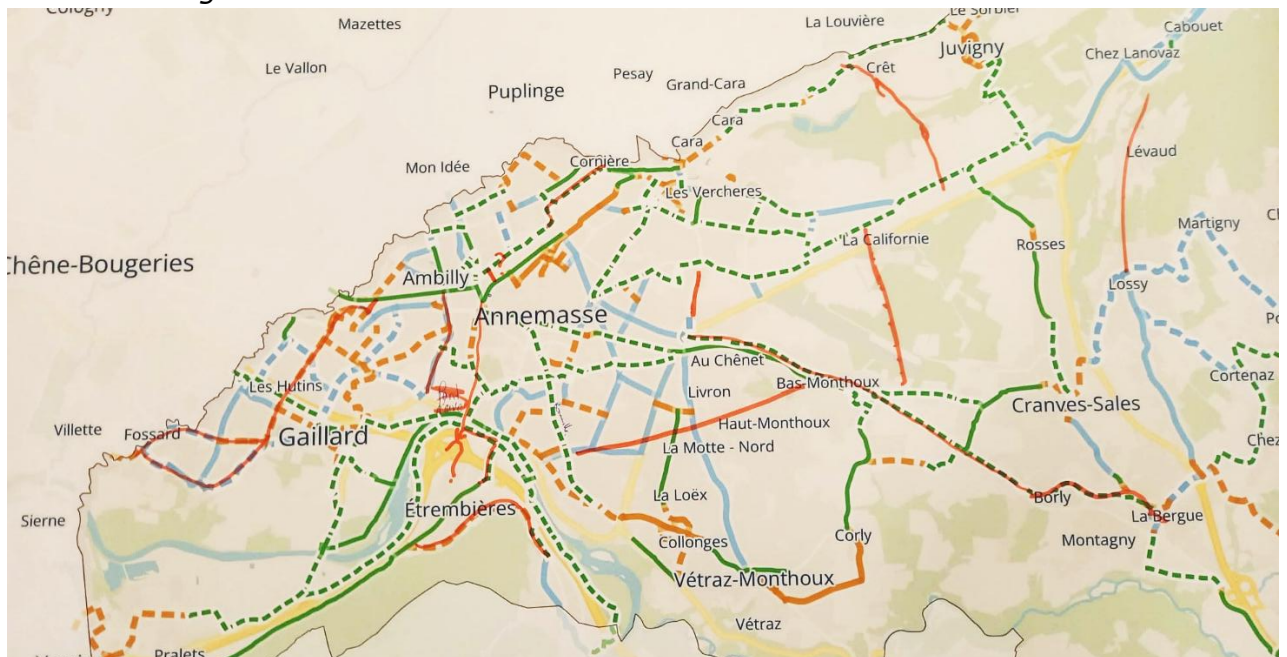
Les participants ont remonté les points problématiques dans l'agglomération (carrefour d'Etrembières...). Ils ont proposé de nouvelles pistes, des réaménagements et des améliorations.

Les propositions pour développer l'usage du vélo se sont réparties en 3 thématiques :

1. Sécuriser l'infrastructure
2. Développer la formation
3. Améliorer l'écosystème du vélo
 - Le stationnement
 - L'entretien et la réparation
 - La cyclo-logistique
 - Les vélos-libre-service



Carte annotée des groupes sur les itinéraires cyclables souhaités, en rouge



Zoom sur Annemasse et ses proches environs

Conclusion

Par Pauline Plagnat – Vice-présidente transition écologique, stratégie des mobilités et démocratie participative d'Annemasse Agglo



Synthèses des 3 ateliers en plénière, effectuées par un ou plusieurs participants de chacun des 3 ateliers.

A la suite des synthèses de chacun des 3 ateliers, Madame Plagnat remercie l'ensemble des participants pour cette matinée très riche qui va permettre d'alimenter les réflexions d'Annemasse Agglo.

Annexes

Liste complète des propositions ressorties de l'atelier 1

Propositions ressorties à une seule reprise concernant les parkings-relais

- Créer un accès direct à la gare ou au tram
- Simplifier la billettique
- Inclure les P+R dans les cartes de mobilité de la ville
- Créer une carte multi-transports (bus, tram, train, P+R)
- Créer des stations-vélos sécurisées aux parkings-relais
- Augmenter la fréquence et le réseau des transports en commun
- Assurer une continuité dans les pistes cyclables et les sécuriser
- Augmenter la capacité des P+R Machilly et Lycée des Glières qui sont déjà saturés (400 places proposées)
- Ne pas modifier les horaires des bus en fonctions des vacances scolaires
- Rendre gratuit les bus le samedi pour les Annemassiens

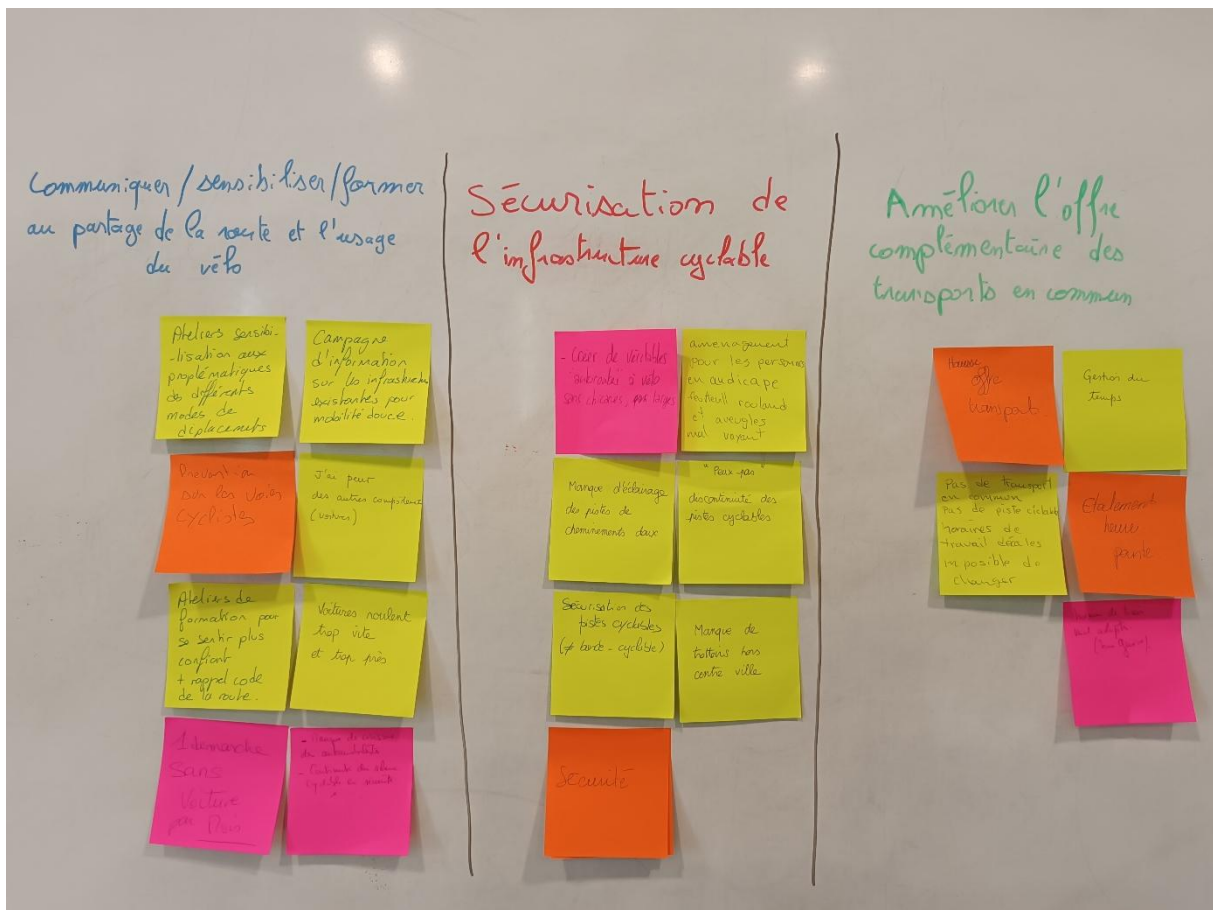
Listes complètes des propositions ressorties de l'atelier 2

Autres remarques et propositions concernant les transports en commun

- Il est nécessaire de mieux desservir la zone de la Chatelaine (Intermarché de Gaillard, Bricorama, France Service)
- La ligne 3 devrait desservir Moillesulaz et la rue de Vallard
- La ligne 6 devrait aller à la gare et ne dessert pas toujours le collège J Prévert (danger des collégiens sur le trottoir)
- Problèmes d'embouteillage route de florissant
- Manque d'information sur la durée de la validité des tickets de tram
- Prévoir une transversale Altea – Cranves-Sales mairie
- Il n'y a pas de prise en compte du rabais AVS en Suisse
- Mieux coordonner TPG et la TAC
- Paiement obligatoirement en CHF gênant, à la gare d'Annemasse pour Genève (avec un seul automate)
- Sécuriser les trottinettes et développer des lieux d'attaches
- Développer des luminaires automatiques (adaptés à la mobilité douce)
- Développer les stationnements vélos
- Développer les voies cyclables
- A la gare de la rotonde, faciliter l'accès au quai, avec un ascenseur dédié aux PMR, une rampe pour vélos et trottinettes
- Développer la desserte sur Bonne jusqu'au pont de Fillinges
- La TAD est problématique pour les utilisateurs mineurs non autonomes
- Les horaires de train ne sont pas adaptés aux besoins des habitants

Liste de l'ensemble des propositions ressorties pour l'atelier 3

1^{ère} partie



Sensibiliser et informer du partage de la route et de l'usage du vélo

- Sensibilisation sur les voies cyclables
- Mise en place d'atelier de sensibilisation pour les différents modes de déplacements
- Ateliers de formations pour rendre plus confiant les pratiquants avec rappels du code de la route, pour répondre à une crainte des comportements des autres usagers de la route (par exemple les voitures qui roulent trop vite ou trop près)
- Créer des campagnes d'information pour inciter les gens à utiliser les infrastructures existantes
- Mettre place un dimanche sans voiture par mois
- Optimiser sa gestion du temps pour se laisser la possibilité d'utiliser d'autres modes de transports (exemple : utiliser son vélo et partir au travail un peu avant)
- Faire des événements : fermer des axes à la circulation automobile
- Uniformiser la signalétique et l'infrastructure sur toutes les communes de l'agglomération
- Mettre en place des panneaux pédagogiques pour éduquer les gens

Sécuriser l'infrastructure cyclable

- Eclairer davantage les pistes cyclables
- Créer de véritables autoroutes à vélo, sans chicanes et larges
- Améliorer la continuité des pistes cyclables
- Développer l'infrastructure cyclable

- Ajouter des trottoirs et des pistes en dehors des centres-villes
- Sécuriser davantage les pistes cyclables
- Penser aux aménagements pour les personnes en situation de handicap physique ou mental
- Sensibiliser les forces de l'ordre pour mieux sécuriser les cyclistes
- Eviter les chicanes sur les voies vertes cyclables
- Lutter contre le vol des vélos : stationnement sécurisé

Améliorer l'offre complémentaire des transports en commun du vélo

- Développer les transports en commun
- Augmenter l'offre de transport en commun
- Etaler les heures de pointes pour fluidifier les déplacements (travail et écoles)
- Améliorer l'amplitude horaire pour prendre les transports en communs le soir
- Ajouter des panneaux de sensibilisation entre les cyclistes
- Ajouter des stationnements sécurisés et à l'abri
- Développer l'aide à l'achat pour les vélos : primes à la conversion vélo électrique ou à l'achat d'un vélo électrique ou offrir les premiers mois de location du vélo électrique

Autres remarques :

- La discontinuité des pistes cyclables, le manque d'éclairage des cheminements doux sont un frein au changement de mode
- L'absence de transports en commun ou de pistes cyclables dans certaines zones, ou des horaires de travail décalés, rendent impossible le changement de mode de transports
- L'offre est saturée aux heures de pointes
- Le sentiment d'insécurité est aussi un facteur bloquant pour le changement de mode. Pour pallier ce sentiment d'insécurité, il a été proposé de renforcer les infrastructures (séparation des modes), lutter contre les vols de vélos, privilégier des parkings souterrains (parkings voitures et vélos)

2ème partie :

Liste complète des propositions et pistes de solution :

- Améliorer la signalétique
- Améliorer les continuités piétonnes
- Améliorer le confort – moins d’enrobés, ajouter de l’ombre et des végétaux...
- Développer des zones de rencontres et des zones piétonnes
- Etablir un plan de circulation pour casser le transit en centre-ville, avec un fléchage clair, des panneaux, des indicateurs de temps de trajet à pied
- Améliorer le confort avec la végétalisation
- Améliorer la signalisation pour bien indiquer les points d’intérêts
- Dissocier les flux : bien signaler les zones piétonnes, remettre la priorité aux piétons, veiller aux trottinettes et aux comportements dangereux, aménager des trottoirs sur les voies vertes, privilégier des voies cyclables bidirectionnelles
- Assurer une continuité ou avoir des alternatives de manière temporaire durant les travaux
- Penser aux PMR et avoir des aménagements de qualité
- Eviter les barrières sur la voie verte
- Séparer les aménagements piétons et cyclistes
- Limiter l’étalement urbain
- Avoir des services à 15min à pied autour des zones d’habitations denses
- Aménager des passages piétons surélevés, à la même hauteur que les trottoirs, afin que les voitures doivent monter sur un plateau et ralentir
- Aménager des trottoirs dans toutes les rues
- Faire en sorte de garder les trottoirs propres
- Contrôler davantage les trottinettes afin qu’elles ne roulent pas trop vite dans l’espace public et les usagers de trottinettes qui utilisent leur téléphone portable
- Sécuriser les accès piétons durant des travaux
- Piétonniser temporairement des zones devant les écoles
- Réduire la vitesse des véhicules motorisés
- Avoir des services de bases à proximité (moins de 15 min)
- Sécuriser les stationnements
- Développer une signalisation claire pour les piétons et vélos

3^{ème} partie :

Sécuriser l'infrastructure

- Faire en sorte que les infrastructures soient pensées et réalisées par des cyclistes
- Dédier des places pour les vélos dans les parkings souterrains de la ville
- Développer des parkings sécurisés pour les vélos
- Développer des itinéraires cyclables directs, sécurisés et accessibles à tous
- Mettre la priorité pour les vélos lors du croisement entre une route et une piste cyclable
- Déneiger prioritairement les voies cyclables
- Développer la continuité, la sécurité, l'accessibilité, l'entretien et le confort

Développer la formation

- Eduquer les cyclistes aux panneaux et au code de la route, proposer des formations et des contrôles
- Développer les équipements de sécurité des cyclistes
- Sensibiliser à l'interdiction de la circulation des vélos sur les trottoirs
- Communiquer plus sur le vélo et organiser des événements autour du vélo avec les services de l'agglomération
- Penser aux trajets des enfants entre le domicile, l'école et les loisirs (gymnases, stade, musique)

Améliorer l'écosystème du vélo

C'est dans cette dernière catégorie que la majorité des propositions étaient faites et ont pu être catégorisées en 4 sous-thématiques :

- **Le stationnement** : qu'il soit public ou privé, cette proposition pointe le besoin de stationnement entre les origines et les destinations afin d'avoir la possibilité d'utiliser son vélo. Le stationnement doit être au juste besoin de la destination : arceaux de ville, sans ou avec couverture, et des box sécurisés sur les pôles multimodaux (gare, P+R, place avec interconnexion de plusieurs lignes / modes de transports) lorsque l'on laisse son vélo durant plusieurs heures à un lieu de passage élevé.
- **L'entretien et la réparation** : cette proposition part du constat que posséder une maison ou le nécessaire pour faire réparer et entretenir son vélo n'est pas à la portée de tous. Cette réflexion permettrait d'apporter une solution aux habitations à forte densité. Des ateliers de réparation vélo existent déjà, réalisés par les équipes de TAC Mobilités à la maison de la mobilité et du tourisme. Ils sont réalisés durant des heures spécifiques en journée et une fois par mois. Cette réflexion pourrait s'inscrire dans les fiches actions du PDM afin de promouvoir un service organisé, en partenariat avec les professionnels ou en libre-service de réparation de vélo pour aider les citoyens à avoir la place, l'accompagnement et les moyens permettant l'entretien des vélos.
- **La cyclo-logistique** : cette catégorisation issue de plusieurs idées d'un seul groupe, combine les moyens et solutions permettant à un privé de

recourir à une location d'un vélo adapté permettant de transporter des objets encombrants. Avec un tel système la voiture n'est plus indispensable pour se meubler et transporter de grands objets sur l'agglomération. Un service pourrait aussi émerger et rejoint une de nos fiches actions qui fait référence au programme Interlud+ spécifique à la logistique urbaine et ses 16 actions pour améliorer les livraisons, les services et réduire les nuisances et problématiques rencontrées.

- **Le Vélo en Libre-service** : cet élément est apparu en dernier recours, pourtant c'est un service qui permet d'apporter une solution sur les places limitées de stationnement vélo autour des pôles multimodaux, également contre le vol de vélo, et solutionne le transport (payant en Suisse) de son vélo dans les trains et les bus ayant un nombre de place très limité. Ce service permettrait d'être complémentaire à l'offre de transport en commun. Cette réflexion est bien présente dans nos fiches actions avec un projet déjà en cours de réflexion afin de construire un réseau de vélo en libre-service transfrontalier.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

www.annemasse-agglo.fr

